

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2012

---

---

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille douze, le vingt trois avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Marcel LAMBERT, Georges BIBOUD, Annie SERVANT, André TAVEL-BESSON, Virginie LAGARDE, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Jannick CARIOU, Geneviève LEHMANN, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Caroline PONSAR

Pouvoirs : Marlène BOURNE, pouvoir à Virginie LAGARDE  
Marie-Christine PAPAZIAN, pouvoir à Annie SERVANT  
Bernard CHATAING, pouvoir à Bernard ANSELMINO  
Monique LAARMAN, pouvoir à Jean de la CRUZ  
Sylvie URSELLA, pouvoir à Caroline PONSAR  
Yohan PAYAN, pouvoir à Louis ROUSSET

Absents : Lionel SANZ, Hervé CASSAR

#### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

#### Approbation du procès-verbal du 19 mars 2012

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

## **PRESENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE SEVEN FOR YOU**

Monsieur le Maire indique que Messieurs BUHERNE et BAUD ont été invités pour présenter au Conseil Municipal le projet de construction du centre « Seven for you » qui serait situé à proximité immédiate de l'ancien hôtel Ermitage.

A ce sujet, Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire précise que la commune d'Allevard, en partenariat avec la société C.T.G.I. a financé une étude de faisabilité réalisée par l'architecte Jean LOVERA.

Monsieur BUHERNE reprend alors la parole et précise que la construction de ce nouveau centre de remise en forme est devenue une nécessité économique car il est impératif d'offrir pour toute l'année une nouvelle offre de remise en forme aux vacanciers et curistes.

Le concept « Seven for you » a pour principal objectif de contribuer au maintien des lits touristiques à Allevard.

Monsieur BUHERNE présente au Conseil Municipal ce nouveau concept de remise en forme qui se déroule par l'utilisateur au travers d'un parcours de 7 étapes par vidéo coaching pour une durée de 90 minutes.

7 ateliers seraient ainsi prévus :

- 1<sup>er</sup> atelier : Aquagym
- 2<sup>ème</sup> atelier : Réveil musculaire
- 3<sup>ème</sup> atelier : Itonic
- 4<sup>ème</sup> atelier : L'hydrobike
- 5<sup>ème</sup> atelier : Le rameur à eau
- 6<sup>ème</sup> atelier : Le Jacuzzi
- 7<sup>ème</sup> atelier : Pierres chaudes

Les prix proposés seraient les suivants :

De 12 € à 18 € selon la saison avec des abonnements séjour semaine et abonnement spécifique pour les Allevardins.

5 à 6 personnes seraient embauchées pour faire fonctionner ce centre 365 jours par an à raison de 10 heures par jour.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le canevas juridique qui pourrait être mis en place.

La commune apporterait le foncier à hauteur de 75 000 €, financerait les travaux de construction pour un montant estimatif de 358 000 € H.T. et conclurait avec les investisseurs privés un bail commercial qui stipulerait que cette société financerait les équipements et acquitterait un loyer.

Suite à une question posée par Monsieur le Maire, Monsieur BUHERNE indique qu'une société ad'hoc serait créée pour gérer ce centre de remise en forme qui n'aurait ainsi aucun lien juridique avec la société C.T.G.I. actuellement syndic de l'hôtel du Parc et de la résidence Splendid.

Suite à une question posée par Monsieur le Maire, Monsieur BAUD indique que des contacts ont été pris par des investisseurs potentiels. Dans la plupart des cas, il s'agit de capital risqueurs.

Le montant prévu de l'investissement privé est de l'ordre de 500 000 €.

Monsieur BAUD précise que des contacts formels seront engagés avec les investisseurs privés à partir du moment où le Conseil Municipal d'Allevard aura délibéré.

Compte tenu de tous ses éléments d'information, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de lancer une consultation pour le choix du maître d'œuvre qui sera un acte important pour rassurer les propriétaires.
- d'élaborer avec Messieurs BAUD et BUHERNE un protocole d'accord avec notamment la fixation du loyer.

L'objectif étant de présenter au Conseil Municipal du mois de mai ce dossier.

La délibération concernant le lancement de la procédure de consultation est alors présentée aux Conseillers Municipaux.

Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal regrette que ce projet de délibération n'ait pas été annexé au dossier transmis.

Aussi, les quatre membres de la liste Allevard Action Citoyenne s'abstiennent (deux abstentions pour la forme et deux abstentions pour le fond).

Madame Martine KOHLY précise que ce projet n'a pas été transmis aux Conseillers Municipaux car ce n'est qu'à l'issue du débat et en fonction de l'avis des conseillers municipaux que cette délibération a été présentée.

Par ailleurs, il ne s'agit que d'un lancement de consultation.

<p><b>Délibération n° 41/2012 –</b>  <b><u>CONSTRUCTION DU CENTRE SEVEN</u></b>  <b><u>FOR YOU : LANCEMENT DE LA</u></b>  <b><u>CONSULTATION POUR LE CHOIX DU</u></b>  <b><u>MAITRE D'ŒUVRE</u></b></p>	<p><b>Rapporteur : Martine KOHLY</b></p>
---	--

Madame Martine KOHLY, Adjoint au Maire indique que la commune d'Allevard souhaite, dans le but de contribuer au développement des ventes de séjour touristique, être un acteur majeur dans la construction du centre « Seven for you ».

Dans le cadre de ce projet de construction, Madame Martine KOHLY, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation concernant le choix du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation concernant le choix du maître d'œuvre.

***Vote : 21 voix pour***

***2 voix contres (Louis ROUSSET, Yohan PAYAN)***

***2 abstentions (Caroline PONSAR, Sylvie URSELLA).***

## **AFFAIRES FINANCIERES**

<p><b>Délibération n° 42/2012 – <u>PARC DES</u></b>  <b><u>FORGES : MANEGE</u></b></p>	<p><b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b></p>
--	--

Le Conseil Municipal fixe à 600 € le droit de place que devra acquitter Monsieur PETITDEMANGE pour la mise en place du manège situé parc des Forges pour l'été 2012 (du 30 juin 2012 au 02 septembre 2012).

Il indique également que la commune d'Allevard procédera à l'acquisition de 250 tickets.

***Vote : unanimité***

**Délibération n° 43/2012 – MAISON POUR L'EMPLOI : BAIL A INTERVENIR**

**Rapporteur : Georges BIBOUD**

Sur proposition de Monsieur Georges BIBOUD, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide de louer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 à l'association ADMR du Pays d'Allevard le rez-de-chaussée de l'ancienne gare situé avenue de Savoie sur la base d'un loyer mensuel de 500 euros charges comprises (eau et électricité)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

*Vote : unanimité*

## **URBANISME - FONCIER**

**Délibération n° 44/2012 – PERMIS DE CONSTRUIRE : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

**Rapporteur : Marc ROSSET**

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, le Conseil Municipal accepte en matière de taxe d'urbanisme la remise gracieuse suivante :

- Permis de construire de Monsieur et Madame POULIQUEN Loïc. Pénalités : 134 € - Motifs : Le contribuable attendait la relance, envoyée à Allevard au lieu d'Ecully, pour régler la 2<sup>ème</sup> échéance.

*Vote : unanimité*

**Délibération n° 45/2012 – CESSION DE L'ANCIEN LOCAL SANITAIRE**

**Rapporteur : Marc ROSSET**

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire indique que la société SAPAMA souhaite céder à la commune d'Allevard l'ancien local sanitaire situé au Collet d'Allevard.

Le Conseil Municipal accepte la cession sur la base de l'euro symbolique de l'ancien local sanitaire.

Il charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

*Vote : unanimité*

## **TRAVAUX**

**Délibération n° 46/2012 – REFECTION DU PONT DE BAYARD SUD : AVENANT n° 1**

**Rapporteur : Bernard ANSELMINO**

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire rappelle que la commune d'Allevard a décidé de procéder pour des raisons de sécurité à la réfection du pont Bayard Sud situé route du Glapigneux.

Dans le cadre de ce marché de travaux, la réalisation du lot serrurerie a été confiée à la société MLO Lavarenne pour un montant de 7 463,40 € T.T.C.

Compte tenu d'une augmentation des frais de transport et de galvanisation, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 16 avril 2012 a donné un avis favorable à la conclusion de l'avenant n° 1 suivant :

- marché initial : 7 463,40 € T.T.C.
- avenant n° 1 : 104,71 € T.T.C.
  - o soit une augmentation de 1,40 %
- montant total du marché : 7 568,11 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec la société MLO Lavarenne pour un montant de 104,71 € T.T.C.

***Vote : unanimité***

<b><u>Délibération n° 47/2012 – REALISATION D'UN FORAGE D'EXPLOITATION AUSTERLITZ 2 : AVENANT N° 1</u></b>	<b>Rapporteur : Marc ROSSET</b>
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire rappelle que la commune d'Allevard a confié, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, la réalisation d'un forage d'exploitation dans le parc thermal au groupement Hydroforage / Aqualians.

Le montant du marché s'élevait à la somme de 147 870 € H.T.

Monsieur l'Adjoint au Maire indique, qu'en raison de l'absence d'eau thermale à la cote de 150 mètres, l'ouvrage a été poursuivi jusqu'à 192 mètres puisque les premières venues d'eau sont apparues vers 180 mètres.

Les surcoûts portent sur l'approfondissement du forage, son équipement et un soufflage air lift plus long.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 16 avril 2012 et a donné un avis favorable à la conclusion de l'avenant n° 1 suivant :

- marché initial : 147 870,00 € H.T.
- avenant n° 1 : 25 617,56 € H.T.
  - o soit une augmentation de 17,4 %
- montant total du marché : 173 487,56 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec le groupement d'entreprises Hydroforage / Aqualians pour un montant de 25 617,56 € H.T.

***Vote : unanimité***

## **PERSONNEL COMMUNAL**

<b><u>Délibération n° 48/2012 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u></b>	<b>Rapporteur : Bernard ANSELMINO</b>
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du personnel indique que Madame Sandrine PATUREL a réussi le concours de rédacteur.

Suite à l'avis favorable de la commission technique paritaire du 07 mars 2012, le Conseil Municipal tient à féliciter Madame Sandrine PATUREL pour la réussite à ce concours et décide de modifier le tableau des effectifs :

Suppression de poste :

- Un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe

Création de poste :

- Un poste de Rédacteur

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal à intervenir

***Vote : unanimité***

## CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

<b>Délibération n° 49/2012 – <u>SUBVENTIONS 2012</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
--	---

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal adopte les subventions 2012 attribuées aux associations.

***Vote : unanimité, moins 4 abstentions (Louis ROUSSET, Sylvie URSELLA, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN).***

<b>Délibération n° 50/2012 – <u>OFFICE DU TOURISME : SUBVENTION 2012</u></b>	<b>Rapporteur : Jean de la CRUZ</b>
--	-------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal décide de verser à l'Office du Tourisme pour l'année 2012 la subvention suivante :

- 207 900 €, ainsi qu'une subvention de 54 000 € au titre des animations

Il indique que cette subvention sera versée sur la base suivante :

- janvier à octobre 2012 : 19 000 € par mois
- novembre 2012 : 10 000 €
- décembre 2012 : 7 900 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

***Vote : unanimité***

<b>Délibération n° 51/2012 – <u>SALLE LA PLEIADE : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS</u></b>	<b>Rapporteur : Martine KOHLY</b>
--	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur et les tarifs de la salle la Pléiade.

***Vote : unanimité***

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire rappelle que les séjours avec nuitées rencontrent de plus en plus de succès, et sont très appréciés des familles, car ils allient à la fois la vie en collectivité et des activités de plein air de grande qualité.

Les familles apprécient aussi et reconnaissent les efforts que fait la municipalité pour proposer des tarifs accessibles à tous.

Le nombre de places disponibles pour le séjour à Plouescat réservé aux 9-17 ans est de 48.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du séjour à Plouescat en Bretagne du 09 au 18 juillet 2012 avec création de deux tranches de quotient supplémentaires :

<b>Tranches (quotient CAF)</b>	<b>Prestation séjour</b>
QF < 500	150 €
QF de 501 à 1000	200 €
QF de 1001 à 1500	250 €
QF de 1501 à 2000	300 €
QF > 2000	350 €
Extérieurs	500 €

***Vote : unanimité***

## **DIVERS**

### **REORGANISATION DE L'EQUIPE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire indique que Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire a souhaité quitter sa fonction d'adjoint et redevenir conseiller municipal tout en gardant ses fonctions d'administrateur de la SAEM du Domaine Thermal et représentant de la commune d'Allevard à la Communauté de Communes le Grésivaudan.

Monsieur le Préfet a accepté cette démission.

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur LAMBERT pour tout le travail effectué et précise :

- que Madame Monique HILAIRE a été nommée par voie d'arrêté Adjointe au Maire chargée des finances,
- que Madame Martine KOHLY a été nommée par voie d'arrêté Adjointe au Maire en charge des écoles et de la jeunesse (en complément de sa délégation concernant la vie sportive et la santé),
- que Madame Monique LAARMAN a été nommée par voie d'arrêté Conseillère Municipale déléguée à la petite enfance.

Monsieur Marcel LAMBERT prend alors la parole et indique qu'il a mené de front pendant quatre ans son activité professionnelle et son travail d'adjoint et qu'actuellement il rencontre des difficultés pour mener à bien les deux activités de front.

Le Conseil Municipal applaudit Monsieur LAMBERT pour tout le travail effectué.

**Délibération n° 53/2012 – CONSEILLERE  
MUNICIPALE DELEGUEE :  
INDEMNITE DE FONCTION**

**Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2130-22 à L. 2123-24,

VU le fait que, la population légale de la commune d'Allevard au 1<sup>er</sup> janvier 2012 s'élève à 3847 habitants,

VU les dispositions de l'article L. 2123-24 issus de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui prévoit que pour les communes de 3500 habitants à 9999 habitants :

- l'indemnité pour l'exercice de la fonction du Maire est au maximum égale à 55 % de l'indice terminal de la Fonction Publique
- les indemnités pour l'exercice des fonctions d'Adjoints sont au maximum égales à 22 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

VU le III de l'article L. 2123-24.1 du C.G.C.T. qui stipule que les Conseillers Municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-20 du C.G.C.T. peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil Municipal à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints ne soit pas dépassé,

VU le fait que deux postes d'Adjoint au Maire sont actuellement vacants,

Le Conseil Municipal rappelle que dans une délibération en date du 14 mars 2008, le Conseil Municipal avait fixé le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux maximum.

Il rappelle également que dans une délibération en date du 14 mars 2008, le Conseil Municipal avait fixé la majoration d'indemnité de fonction du Maire, des Adjoints et du Conseil Municipal délégué résultant de l'application de l'article L. 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à 50 % au titre de la commune classée station hydrominérale.

Il indique qu'en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

. Madame Monique LAARMAN, a été nommée Conseillère Municipale déléguée à la petite enfance

Le Conseil Municipal décide de verser à compter du 23 avril 2012 une indemnité de 7,84 % de l'indice 1015 de la Fonction Publique à Madame Monique LAARMAN Conseillère Municipale déléguée à la petite enfance.

Il décide également de fixer la majoration d'indemnité de fonction des Conseillers Municipaux délégués résultant de l'application de l'article L. 2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à 50 % au titre de la commune classée hydrominérale.

***Vote : unanimité***



**Délibération n° 54/2012 –  
REPRESENTANTS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DANS LES  
ETABLISSEMENTS PUBLICS, LES  
ASSOCIATIONS ET LA SAEM**

**Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD**

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2008.

Caisse des écoles

Le Conseil Municipal élit Madame Martine KOHLY, représentante en remplacement de Madame Monique HILAIRE

Espace Belledonne : comité de programmation

Le Conseil Municipal élit Monsieur Jean-Claude RIFFLARD, représentant titulaire en remplacement de Monsieur Marcel LAMBERT

***Vote : unanimité***

**Délibération n° 55/2012 –  
REPRESENTANTS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DANS LES DIFFERENTS  
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU  
COMMUNAUTES DE COMMUNES**

**Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD**

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2008.

Syndicat du Collège

Le Conseil Municipal élit Madame Martine KOHLY, représentante titulaire en remplacement de Madame Monique HILAIRE.

Il élit également Madame Monique HILAIRE, représentante suppléante en remplacement de Martine KOHLY

Commission de la Communauté de Communes le Grésivaudan : service à la population

Le Conseil Municipal élit Madame Monique LAARMAN, représentante en remplacement de Madame Monique HILAIRE

Commission d'attribution de la bourse jeune

Le Conseil Municipal élit Madame Martine KOHLY, présidente de la commission en remplacement de Madame Monique HILAIRE.

Il élit également Madame Monique HILAIRE, membre en remplacement de Madame Martine KOHLY

***Vote : unanimité***

<b>Délibération n° 56/2012 –  <u>REPRESENTANTS DU CONSEIL  MUNICIPAL DANS LES DIFFERENTES  COMMISSIONS MUNICIPALES</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
--	---

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2008.

Commission des finances

Le Conseil Municipal élit Madame Monique HILAIRE, vice-présidente de la commission en remplacement de Monsieur Marcel LAMBERT

Commission communale des impôts directs

Le Conseil Municipal élit Madame Monique HILAIRE, présidente de la commission en remplacement de Monsieur Marcel LAMBERT

Commission d'accessibilité des bâtiments et lieux publics

Le Conseil Municipal élit Monsieur Jean-Claude RIFFLARD, président de la commission en remplacement de Monsieur Lionel SANZ  
Il élit également Monsieur Lionel SANZ, vice-président de la commission en remplacement de Monsieur Jean-Claude RIFFLARD

Commission fleurissement

Le Conseil Municipal élit Madame Jannick CARIOU membre de la commission

Commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal élit Madame Monique HILAIRE membre titulaire en remplacement de Monsieur Marcel LAMBERT

***Vote : unanimité***

<b>Délibération n° 57/2012 –  <u>REPRESENTANTS DU CONSEIL  MUNICIPAL DANS LES DIFFERENTES  COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
--	---

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2008

Commission extra-municipale jeunesse

Le Conseil Municipal élit Madame Martine KOHLY, présidente de la commission en remplacement de Madame Monique HILAIRE

***Vote : unanimité***

<b>Délibération n° 58/2012 –  <u>REPRESENTANTS DU CONSEIL  MUNICIPAL DANS LES ORGANISMES  EXTERIEURS</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
--	---

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2008.

Mission locale PAIO

Le Conseil Municipal élit Madame Monique LAARMAN, membre en remplacement de Madame Monique HILAIRE

Conseil d'établissement du Lycée

Le Conseil Municipal élit Madame Martine KOHLY, membre en remplacement de Madame Monique HILAIRE

Conseil d'administration du Collège

Le Conseil Municipal élit Madame Martine KOHLY, membre titulaire en remplacement de Madame Monique HILAIRE

Il élit également Madame Monique HILAIRE, membre suppléant en remplacement de Madame Martine KOHLY

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 59/2012 – <u>TRIBUNAL  CORRECTIONNEL DE GRENOBLE</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-IVLLARD</b>
---	---

Le Conseil Municipal autorise Maître Mathieu HEINTZ pour le compte de la commune d'Alleverd à poursuivre l'exercice de l'action civile devant le Tribunal Correctionnel de Grenoble contre Monsieur Christian DELOT.

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 60/2012 –  <u>ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE  DE LOGEMENT SOCIAL :  CONVENTION A INTERVENIR</u></b>	<b>Rapporteur : Georges BIBOUD</b>
--	------------------------------------

Monsieur Georges BIBOUD, Adjoint au Maire en charge du logement indique que suite à la réforme de la demande de logement social (loi du 25 mars 2009), les services qui enregistrent les demandes de logement social doivent tous adhérer au dispositif départemental d'enregistrement de la demande, soit en Isère « ETOIL.ORG ».

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir entre le Préfet de l'Isère et les services enregistreurs définissant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement dans le cadre d'un système départemental particulier de traitement automatisé de la demande de logement locatif.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Préfecture de l'Isère concernant l'enregistrement de la demande de logement social.

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 61/2012 – <u>CONVENTION DE FOURRIERE POUR ANIMAUX</u></b>	<b>Rapporteur : Bernard ANSELMINO</b>
--	---------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la S.P.A. du Nord-Isère concernant la convention de fourrière pour animaux.

Il indique que le montant de la participation est fixé à 0,31 € par an et par habitant, soit 1 192,57 €.

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 62/2012 – <u>REMBOURSEMENT FRAIS</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
---	---

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Madame et Monsieur RUAU la somme de 46 € correspondant au frais d'euthanasie d'un chat agonisant dans l'enceinte du collège, ni tatoué, ni pucé.

*Vote : unanimité, moins une abstention (Marcel LAMBERT).*

<b>Délibération n° 63/2012 – <u>REMBOURSEMENT FRAIS</u></b>	<b>Rapporteur : Monique HILAIRE</b>
---	-------------------------------------

Sur proposition de Madame Monique HILAIRE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide de rembourser à Mademoiselle Lisa CREPIN résidente à Allevard, la somme de 368 €. Comme il avait été prévu dans le cadre de sa formation BAFA, la commune prend en charge les frais correspondant au stage d'approfondissement.

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 64/2012 – <u>VENTE DES VIEUX LAMPADAIRES DU PARC THERMAL</u></b>	<b>Rapporteur : Bernard ANSELMINO</b>
---	---------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide de vendre le lot de vieux lampadaires du parc thermal à Monsieur Sylvain CHAUSSENOT pour un montant total de 2 392 € T.T.C (2 000 € H.T.).

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 65/2012 – <u>TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
--	---

Le Conseil Municipal décide de procéder au tirage au sort des 7 jurés d'assises.

*Vote : unanimité, moins 4 abstentions (Louis ROUSSET, Sylvie URSELLA, Caroline PONSAR, Yohan PAYAN).*

## QUESTIONS DIVERSES

**Délibération n° 66/2012 – ETUDE  
CONCERNANT L’OPPORTUNITE ET  
LA VIABILITE ECONOMIQUE D’UN  
TRANSPORT PAR CABLE RELIANT  
ALLEVARD-LES-BAINS A LA  
STATION DU COLLET D’ALLEVARD  
ET SON IMPACT SUR LE  
DEVELOPPEMENT DU PAYS  
D’ALLEVARD ET DU GRESIVAUDAN**

**Rapporteur : Jean de la CRUZ**

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint indique que dans le cadre du projet de construction par la Communauté de Communes du Grésivaudan du transport par câble entre Allevard et le Collet, la commune d’Allevard a lancé une consultation dans le cadre de la procédure adaptée concernant l’opportunité et la viabilité de ce type de transport reliant Allevard et le Collet et son impact sur le développement du Pays d’Allevard et du Grésivaudan.

Une annonce légale est parue le 16 mars 2012 dans le journal les Affiches de Grenoble et du Dauphiné.

Trois entreprises ont déposé une offre.

Après analyse des propositions, la commission d’appel d’offres propose de retenir la proposition de la société SYSTRA :

- Phase 1 : 36 000 € H.T.
- Phase 2 : 4 000 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société SYSTRA pour un montant de :

- Phase 1 : 36 000 € H.T.
- Phase 2 : 4 000 € H.T.

***Vote : unanimité***

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h45.

Fait à Allevard, le 24 avril 2012  
Le Maire  
Philippe LANGENIEUX-VILLARD